

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 4 février 2020
portant maintien dans un grade et un emploi un officier commissionné
servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ2003541A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2018 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Diane **Armengaud** (NIGEND : 418231 - NLS : 8172674 - NID : 1213061381) est maintenue au grade de lieutenant, en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, dans son emploi de psychologue, officière conseil en recrutement et gestion des compétences, au sein de la région de gendarmerie Auvergne-Rhône-Alpes – zone de défense et de sécurité Sud-Est à Sathonay-Camp (69), **pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} août 2020.**

Article 2

L'intéressée reste rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,
A. Browaëys*